



« Jeux Olympiques 2024 - 5 ans » Enjeux juridiques

**PREMIER COLLOQUE ORGANISÉ
PAR LA SORBONNE SPORT LAW**

Jeudi 21 mars 2019 de 9h à 18h

AMPHITHÉÂTRE LIARD

Entrée : 17 rue de la Sorbonne 75005 Paris

Inscription obligatoire

sur le site <https://irjs.univ-paris1.fr>



Manifestation validée au titre de la formation continue des magistrats et avocats

09h - 09h30 : Ouverture

- Madame la Ministre des Sports Roxana MARACINEANU, représentée par son conseiller spécial Skander KARAA
- Madame la Maire de Paris Anne HIDALGO, représentée par Madame Marie-Christine LEMARDELEY, Maire adjoint à l'Enseignement supérieur
- Monsieur Thierry TERRET, délégué ministériel aux Jeux Olympiques et paralympiques au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- Monsieur Georges HADDAD, président de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

MATINÉE

09h30-10h45 : Organisation des JO : Entre pouvoir sportif et pouvoir étatique

Sophie DION – Maître de conférences HDR à l'École de droit de la Sorbonne, avocate au Barreau de Paris (Cabinet Fidal)

A. Les acteurs publics : l'État, la ville de Paris, la région, Le grand Paris

- Gérald SIMON, professeur émérite à l'Université de Bourgogne
- Denis OSWALD, membre de la commission exécutive du CIO, professeur de droit à l'Université de Neuchâtel
- Julien DOLBOIS, Mairie de Paris, délégation au Jeux Olympiques

B. Les acteurs sportifs et les acteurs privés : le CIO, le COJO, le CNOSF, les sportifs, les entreprises

- Philippe MISSIKA, avocat, Cabinet DMMS, président de la Commission de conciliation du CNOSF
- Xavier AUMERAN, maître de conférences à l'Université Jean Moulin, Lyon 3

Pause : 10h45 à 11h00

11h à 12h30 : La préservation de l'intégrité des compétitions sportives

Laurent VIDAL, Maître de conférences HDR à l'École de droit de la Sorbonne, avocat associé au Barreau de Paris (cabinet Publica-Avocats)

A. La lutte contre l'altération de la performance sportive (le dopage)

- Dominique LAURENT, Présidente de l'AFLD
- Fabien OHL, Professeur à l'Université de Lausanne
- Nicola BONUCCI, directeur juridique de l'OCDE

B. La lutte contre l'altération de la confrontation sportive (manipulation des compétitions)

- Corentin SEGALIN, Responsable des relations institutionnelles de l'ARJEL
- Christian KALB, Consultant
- Philippe MENARD, Ministère de l'Intérieur, Chef du service central courses et jeux, Commissaire général
- Gérald BEGRANGER, directeur adjoint de l'Agence française anti-corruption, Représentant de la France à l'IPACS
- Philipp MÜLLER-WIRTH, UNESCO - Responsable des sports

Débats : 12h30 à 13h

Déjeuner

APRÈS-MIDI

14h30 à 16h00 : L'économie des JO - *Didier PORACCHIA, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, (cabinet Jeantet)*

A. Le droit d'accès aux JO

Simon LE RESTE, avocat au Barreau de Paris (cabinet Jeantet)

B. Les droits de captation et de communication des JO

- Christophe BERTRAND, avocat au Barreau de Paris (Cabinet Bertrand & Associés) Président de l'Association des avocats en droit du sport

- Gaylor RABU, Maître de conférences HDR, co-directeur du Master 2 Droit du sport, Aix-Marseille Université

C. Les droits sur la notoriété de la compétition

- Jean-Michel MARMAYOU, Maître de conférences, HDR, Directeur du Centre du droit du sport, Aix-Marseille Université

Débats : 16h à 16h15

16h15-17h45 : La justice des JO - *Thomas CLAY, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, avocat au Barreau de Paris (Clay Arbitration)*

A. Les conflits arbitrables

- Eric LOQUIN, professeur émérite à l'Université de Bourgogne, doyen honoraire, directeur honoraire du CREDIMI

B. La procédure dans l'arbitrage sportif

- Hamid GHARAVI, avocat, associé fondateur du cabinet Derains-Gharavi

C. La compétence du TAS en question

- Thibaud D'ALES, avocat au Barreau de Paris, associé du cabinet Clifford Chance, co-animateur du "Sport Talk Sorbonne – Clifford"

L'organisation par la ville de Paris des JO d'été 2024 constitue un événement d'envergure mondiale dont les enjeux sont non seulement sportifs, mais encore juridiques, qui invitent les juristes à réfléchir aux innombrables conséquences de cette manifestation planétaire qui ne s'est pas déroulée à Paris depuis plus d'un siècle.

Jusqu'en 2024, la Sorbonne Sport Law organisera tous les 21 mars un colloque dédié à l'analyse juridique des questions posées par les JO.